



## LE JOUR D'APRES ...

### ... LES REFORMES GOUVERNEMENTALES !

#### EPISODE 12 : LE GOUVERNEMENT EN VEUT A NOTRE ARGENT !

Le Gouvernement poursuit sur sa lancée ! Après avoir ouvert deux premiers chantiers prioritaires relatifs d'une part, aux instances de concertation et au dialogue social et d'autre part, au recours accru aux contractuels, le voilà qui ouvre une nouvelle brèche dans le statut de la fonction publique en s'attaquant aux modalités de rémunération des agents publics.

Actuellement, la rémunération des fonctionnaires est déterminée par l'appartenance à un corps (ou à un cadre d'emplois) et, au sein de ce corps (ou de ce cadre d'emplois), en fonction du grade et de l'échelon, auxquels est associé un indice brut (calculé en points). Ainsi, deux agents publics qui détiennent le même indice brut touchent la même rémunération, quel que soit leur employeur public. Seul le régime indemnitaire est différent d'une autorité d'emploi à l'autre, d'un agent à l'autre.

Le Gouvernement envisage de modifier le mode de calcul de la rémunération.

Mettant en avant la part des rémunérations des agents publics dans les dépenses publiques (15%) et la nécessité de donner des « marges de manœuvre » et de « nouvelles souplesses budgétaires et en gestion » aux employeurs publics, il veut individualiser les rémunérations, en fonction du mérite individuel et collectif et de l'engagement.

On passerait ainsi d'une logique collective de service public et d'intérêt général à une logique individuelle de performance et de résultat. Cela se traduirait par des inégalités encore plus grandes entre agents et une dégradation de leur pouvoir d'achat !

Sans compter que les rémunérations servant à calculer les pensions de retraite, les inégalités en cours de carrière se traduiraient inmanquablement par des inégalités encore plus grandes à la retraite.

Elle est bien loin la promesse du Président de la République, lors de la campagne électorale, d'augmenter le pouvoir d'achat de tous les agents publics !

**Non à la remise en cause du statut de la fonction publique !  
Demain, c'est maintenant !!! tous concernés !  
On peut encore agir ! Restons mobilisés  
Après, ce sera trop tard**